

Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 FR5302016 « Récifs du talus du golfe de Gascogne »

MOTIFS DE LA DECISION

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 « « Récifs du talus du golfe de Gascogne » a fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique sur le site dédié du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du 15 janvier au 05 février 2025.

Les commentaires reçus étant des spam ou commentaires envoyés par erreur, aucune observation n'a été émise lors de la consultation pour ce projet d'arrêté il est décidé de le conserver dans la version soumise à la consultation du public.